

ASSEMBLEE GENERALE du 21 mai 2019

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES :

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

- Monsieur Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, représenté par Monsieur Alexandre GROSSE, Chef de service, DGESCO
- Monsieur Jean-Marc HUART, Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, représenté par Madame Ayda HADIZADEH, Bureau des actions éducatives, culturelles et sportives, DGESCO
- Monsieur Alexandre GROSSE, Chef de service, Adjoint à Monsieur le Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, représenté par Monsieur Christian AUDEGUY, Chargé d'études Sport, Bureau des actions éducatives, culturelles et sportives, DGESCO
- Monsieur Edouard GEFFRAY, Directeur Général des Ressources Humaines, représenté par Madame Maryline GENIEYS, Adjointe à la sous-directrice de la gestion des carrières, D.G.R.H.
- Monsieur Xavier TURION, Chef de service, Adjoint à Monsieur le Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, représenté par Madame Emmanuelle DURAND, Chargée d'études "Citoyenneté", Bureau des actions éducatives, culturelles et sportives, DGESCO B3-4
- Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur de l'Académie de Créteil représenté par Monsieur Yohan BLONDEL, Directeur de Cabinet auprès du Recteur
- Monsieur Mathieu BLUGEON, Directeur académique des services de l'Education Nationale du Gers
- Madame Véronique ELOI-ROUX, Doyenne de l'IGEN Groupe EPS
- Monsieur Bernard ANDRÉ, IGEN Groupe EPS
- Madame Laurence MENDEZ, IA IPR EPS Versailles
- Monsieur Olivier CALAIS, IA IPR EPS Lille
- Monsieur Pascal GADUEL, IA IPR EPS Créteil
- Madame Catherine DONOHUE-WEILL, Principale du Collège Daniel Mayer, Paris 18^e
- Madame Rosine CAPRISTO, Principale du Collège Lucie Aubrac, Doubs
- Madame Corinne REPERT MASSARD, Principale du Collège Jean Giono, Nice

- Monsieur Frédéric JAKIEWICZ, Proviseur du Lycée Saint Exupéry, La Rochelle
- Madame Régine PAILLARD, Proviseure du LP Edmond Rostand, Paris 18^e
- Docteur Brigitte MOLTRECHT, Médecin scolaire, Conseillère Technique, DGESCP, représentée par Madame Jee-Seon YANG, Interne

MINISTERE DES SPORTS

- Madame Roxana MARACINEANU, Ministre des Sports, représentée par Madame Nadine RICHARD, Sous-Directrice de l'Action Territoriale, du développement des pratiques sportives et de l'éthique du sport
- Monsieur Gilles QUÉNÉHERVÉ, Directeur des Sports, représenté par Monsieur Stéphane ZIMMER, Adjoint pôle ressources national Sports de nature, Direction des Sports
- Madame Nathalie CUVILLIER, Adjointe au Directeur des Sports, représentée par Monsieur Guillaume DAURES, Conseiller technique interfédéral
- Madame Nadine RICHARD, Sous-Directrice de l'Action Territoriale, représentée par Monsieur David NOLOT, Direction des Sports
- Monsieur Bruno BÉTHUNE, Inspecteur Général de la Jeunesse et des Sports
- Monsieur Laurent VILLEBRUN, représentant l'Inspection de la Jeunesse et des Sports
- Monsieur Eric QUENAULT, Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Ile-de-France, représenté par Monsieur Vincent DE PETRA, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, Responsable du pôle Sport, DRJSCS
- Madame Christine JACQUEMOIRE, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Yvelines, représentée par Monsieur Olivier LENGLET, Conseiller Sport

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

- Madame Fabienne KUNTZ ROUSSILLON, Inspectrice EPS de l'enseignement agricole

CONSEIL NATIONAL DE LA VIE LYCEENNE

- Monsieur TERENCE JEMBLET, élu CNVL, Académie de Nancy/Metz
- Monsieur Théo BOURGEOIS, élu CNVL, Académie de Rouen

COLLECTIVES TERRITORIALES

- Monsieur Hervé MORIN, Président de l'Association des Régions de France (ARF), représenté par Monsieur Mohamed MOULAY, Vice-Président Région Centre-Val de Loire, délégué aux sports

FEDERATIONS ET SYNDICATS

- Monsieur André GIRAUD, Président de la F.F. d'Athlétisme, représentant le C.N.O.S.F., représenté par Madame Christine VIRLOUVET, membre du bureau de la FFA
- Monsieur Vincent MICHAUD, Directeur du Service Régional UNSS Poitiers
- Monsieur Franck DUFOUR, Directeur Départemental UNSS Béarn Soule
- Madame Véronique MOREIRA, Présidente de l'U.S.E.P., représentée par Monsieur Benoît LASNIER, Directeur national de l'USEP
- Monsieur Gérard POMMIER, Président de la P.E.E.P., représenté par Madame Claudine HERVY, Secrétaire Générale adjoint de la P.E.E.P.
- Monsieur Benoît HUBERT, Secrétaire général - S.N.E.P./ F.S.U.
- Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Bruno CREMONESI, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Marc LEGEIN, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Madame Christine CHAFIOL, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Madame Elisabeth ALLAIN-MORENO, Déléguée nationale EPS - S.E./UNSA

ELUS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

- Madame Mélanie PELTIER, Collège La Mare aux Saules, Coignières
- Monsieur Pierre HONNORÉ, Collège Pierre Puget, Toulon
- Monsieur Denis LECAMP, Collège Marcel Pagnol, Tonnay Boutonne
- Monsieur Gil BOISSÉ, Lycée Ronsard, Vendôme
- Monsieur Eric OLIVERO, Lycée Corot, Savigny sur Orge
- Madame Coralie RUDOLF, Lycée Marc Bloch, Bischheim
- Monsieur Aymeric LE PEZENNEC, Collège Jean Jaurès, Montfermeil
- Madame Stéphane LAVIEUVILLE, Lycée de la Côte d'Albâtre, Saint Valéry en Caux
- Madame Françoise BARBAUD, LP Etienne Dolet, Paris 20^e
- Monsieur Emmanuel LESNÉ, Collège Jacques Brel, Noyal s/Vilaine
- Monsieur Thomas MANTEAU, Collège Rabelais, Angers
- Monsieur Loïc DAROUSSIN, Collège Jean Jaurès, Aire sur la Lys

- Monsieur Florent KUNZELMANN, Lycée Max Linder, Libourne
- Monsieur Gilles RODIA, Lycée Lumière, La Ciotat
- Monsieur Joan NOTARIO, Collège Moulin des Prés, Paris

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

- Monsieur Gilles PÉCOUT, Recteur de l'Académie de Paris
- Monsieur Serge CLÉMENT, Directeur académique des services de l'Education Nationale des Yvelines

MINISTERE DES SPORTS

- Madame Marie-France CHAUMEIL, Inspectrice Générale de la Jeunesse et des Sports
- Monsieur Ghani YALOUZ, Directeur Général de l'INSEP

COLLECTIVES TERRITORIALES

- Monsieur Dominique BUSSEREAU, Président de l'Association des Départements de France (ADF), représenté par Monsieur Henry NAYROU, Président du Conseil Départemental de l'Ariège

FEDERATIONS et SYNDICATS

- Monsieur Paul-André TRAMIER, Administrateur du CNOSF, représentant le CNOSF
- Professeur Jean-François SAUTEREAU, Président de la F.F.S.U.
- M. le représentant du S.N.P.D.E.N.
- Les 2 représentants de la F.C.P.E.

I) Ouverture par Alexandre Grosse, représentant le ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse

Alexandre GROSSE remercie les membres d'être à nouveau présents sur cette assemblée générale et Monsieur le proviseur du Lycée Raspail pour son accueil, procède à la lecture de l'ordre du jour habituel et profite pour annoncer que la présentation de la notion du budget à un moment plus avancé dans l'année, voire en fin d'année précédente, va être anticipée, même si cela est compliqué dans une fédération comme la nôtre.

Monsieur GROSSE informe que l'UNSS a atteint une fois encore un record de licenciés comme l'an dernier qui conforte l'action forte de tous ses acteurs avec notamment une marge de progrès au lycée sur certains territoires pour certains de nos élèves.

Il mentionne sur les prochains mois 2 temps sportifs forts qui marqueront la fin de cette année scolaire et la rentrée : la journée olympique, fête du sport, les 21 et 22 juin prochains et la Journée Nationale du Sport Scolaire dont on sait l'importance dans les académies, les départements, et les établissements, fixée au mercredi 25 septembre 2019 et dont le thème proposé sera l'interculturalité. Dans un contexte olympique, on comprend mieux le choix de ce thème.

II) Déclarations liminaires

Gilles RODIA, élu des AS, académie Aix-Marseille : Cette Assemblée Générale est la première présidée par Mme COSTANTINI, notre nouvelle directrice de l'UNSS et nous, élus des AS, lui souhaitons la bienvenue.

Cette AG est par ailleurs la première instance nationale depuis l'assemblée générale du 1er juin 2018, AG qui nous a profondément marquée et dont le déroulement a vivement fait réagir la profession. 5000 pétitions sur le sujet attendent toujours d'être remises au Ministre de l'Education Nationale, président de l'UNSS, à l'occasion d'une audience toujours pas accordée.

Les élus des AS souhaitent que le rapport général présenté en AG reflète au mieux l'identité de l'UNSS et des AS de tout le territoire. C'est pourquoi, nous avons formulé de nombreuses propositions lors des CA (propositions généralement acceptées en instance). Nous regrettons donc fortement ne pas les voir intégrées dans les documents présentés ce jour (Rapport général et budgets).

Par ailleurs, la direction nationale nous a indiqué qu'elle ne souhaite plus diffuser le document « l'UNSS en chiffre » pour diverses raisons. Ce document (extrait de la vie des AS) nous est pourtant très utile pour avoir une vision macroscopique de notre association, nous souhaiterions donc qu'il nous soit communiqué en tant que document de travail pour pouvoir analyser au mieux l'activité de l'UNSS et des AS.

En outre, en cette fin de mandature et malgré nos multiples demandes concernant les moyens de communication attribués aux élus des AS, l'UNSS n'a pas respecté ses engagements. Les PV des instances ne sont pas en ligne sur le site UNSS et quand ils y sont, sont encore difficilement accessibles. Le lien vers le site des élus des AS n'apparaît toujours pas lui non plus. A ce propos, nous sommes surpris que la note de service concernant les élections UNSS ne soit pas encore parue.

Enfin, nous tenons à faire remonter les inquiétudes de la profession au regard des annonces en lien avec la réforme Blanquer. En effet, les AS risquent d'être fortement impactées par la mise en place des enseignements de spécialité qui nécessiteront sans doute l'utilisation d'une ½ journée supplémentaire dans les emplois du temps. Sachant que certains conseils régionaux ne souhaitent pas ouvrir les lycées le samedi matin, quid de la libération des mercredis après-midi ?

Nous regrettons par ailleurs vivement la disparition de l'enseignement d'exploration et de complément en EPS, qui dynamisait grandement les AS des établissements la proposant. De la même manière, où en est-on de la remise en cause des points attribués aux JO nationaux et aux podiums nationaux, qui valorisait l'implication des lycéens dans les AS ?

Nous constatons que notre proposition de badges n'a pas été retenue. Nous le regrettons car cela aurait donné de la visibilité sur les votes. Nous espérons vivement que cela sera pris en compte pour la prochaine AG.

Les élus des AS continueront à être attentifs, constructifs et vigilants pour que chaque instance soit un moment d'écoute et d'échanges et pour faire de l'UNSS un service public de développement du sport scolaire qui soit accessible et réponde aux attentes de toutes et à tous. Ainsi ? nous interviendrons tout au long de cette AG puisque nos remarques et propositions sur le rapport général 2017-2018 et les choix budgétaires soient portés à la connaissance de tous les membres de l'AG et reflète la réalité et la richesse de tout le sport scolaire.

Nous vous remercions de votre attention.

Elisabeth ALLAIN-MORENO, Délégué nationale EPS pour le SE-UNSA

Cette assemblée générale, et ce n'est malheureusement pas particulier depuis deux ans, se tient au milieu d'une actualité chargée, de dossiers ouverts ou annoncés tous azimuts, qu'il s'agisse du champ propre de l'éducation, de la fonction publique et du niveau interprofessionnel.

L'importante journée d'action et de grève des agents du 9 mai dernier a permis de dénoncer le projet de loi de transformation de la Fonction publique lourd de conséquences négatives tant pour les agents que pour les usagers.

Les annonces récentes sur les 120 000 suppressions d'emploi qui ne seraient plus l'objectif du gouvernement et sur la mise en place d'une prime de précarité constituent des inflexions positives à mettre au compte de la large unité syndicale et de la mobilisation.

Mais, sur l'essentiel du projet de loi, à ce jour, le gouvernement n'a pas répondu aux légitimes inquiétudes des organisations syndicales par exemple sur les nouvelles instances de dialogue social prévues ou encore sur le recours accru au contrat et il ne tient aucunement compte de leurs propositions.

De même, si les équipes Jeunesse et Sports qui travaillent au plus près des acteurs dans les territoires ont, depuis toujours, fait la preuve de leur plus-value pour développer les activités sportives, d'éducation populaire et de jeunesse, elles sont aujourd'hui gravement menacées par de sombres projets (détachement des CTS, création de l'agence du sport, réduction du nombre de personnels J&S ...) et risquent de disparaître.

Si le projet de loi de transformation de la Fonction publique était adopté par le Parlement, il aurait des répercussions graves sur la qualité du service public, sur l'exercice des missions publiques et sur les conditions de travail des agents.

Le SE-Unsa affirme à nouveau son attachement aux valeurs du service public et à une Fonction publique au service de toutes et tous, porteuse de l'intérêt général.

Plus spécifiquement à notre métier, la loi pour l'École de la confiance est votée aujourd'hui au Sénat avant d'aboutir en commission mixte paritaire et/ou de repartir à nouveau en discussion à l'assemblée nationale. Grâce à la mobilisation de toute la communauté éducative (organisations syndicales, parents d'élèves, élus locaux, ...), la version votée aujourd'hui est débarrassée des EPSF, le ministre a proposé lui-même de ne pas les réintroduire reconnaissant que le sujet n'était pas mûr et soulevait beaucoup d'inquiétudes.

Cette loi, c'est tout de même l'exemple d'une loi qui embourbe une annonce présidentielle populaire sur l'instruction obligatoire à trois ans dans un débat sans fin. Voilà ce qui arrive quand on envoie au parlement une loi mal construite, mal nommée et surtout pas honnêtement débattue. Voilà ce qui se passe quand on avance en partie masquée. Voilà ce qui se passe aussi quand on ne sait pas entendre les alertes des corps intermédiaires.

Plus spécifiquement aux sujets qui occupent nos collègues enseignants d'EPS, nombreux au regard des annonces incessantes, je tiens à revenir sur celles en matière de *Sport à l'Ecole* (et pas d'EPS ou de sport scolaire, dommage !), elles n'en finissent plus de s'accumuler tout autant que de crisper !

Si 2018 s'est appliqué à coller à l'Ecole l'étiquette Paris 2024, 2019 est devenue pour nos élèves l'année expérimentale de tous les savoirs en matière de pratique sportive au quotidien : après-midis sport, aisance aquatique, savoir rouler à vélo, ...

Ces annonces témoignent une nouvelle fois d'une volonté de développer des dynamiques sur le bon vouloir des équipes et les ressources existantes des territoires, sans prendre réellement en compte les disparités et besoins locaux.

Si les enjeux sont souvent louables et partagés, ces expérimentations ont plus vocation à soigner l'image de l'Ecole de la confiance que l'on veut nous imposer qu'à être généralisées. En l'absence de moyens et de cohérence éducative, elles ne garantissent en aucun cas une offre éducative de qualité pour tous nos élèves sur l'ensemble du territoire. Doit-on rappeler que l'Ecole de la République a pour ambition première de donner les mêmes chances à tous les élèves qu'elle accueille ?

Enfin, je terminerai sur deux points propres à la dynamique du sport scolaire qui nous anime tous dans cette assemblée.

Dans le cadre de la préparation de son nouveau plan national de développement du sport scolaire pour la période 2020-2024, l'UNSS organise sur ce mois de mai une grande consultation nationale auprès des enseignants d'EPS, des élèves, des chefs d'établissements et des parents. Le SE-Unsa, en tant qu'acteur et défenseur du sport scolaire, attend de cette collecte des avis de tous ceux qui font vivre le sport scolaire dans les collèges et lycées aujourd'hui, mais aussi de ceux qui ne s'engagent pas ou plus dans la dynamique UNSS, qu'elle permette réellement d'améliorer et réactualiser les dispositifs existants et mieux prendre en compte les besoins et les attentes.

L'évolution des aspirations des élèves, les conditions d'exercice des enseignants-animateurs des associations sportives, les contraintes rencontrées par les parents souhaitant s'investir, mais aussi la diversité des territoires et des possibles, seront autant d'éléments qu'il faudra prendre en compte pour favoriser un sport scolaire cohérent et accessible à tous les élèves.

Mon deuxième point spécifique au sport scolaire porte sur la valorisation nécessaire des personnels qui s'y investissent. Pour le SE-Unsa, la mise en œuvre de la classe exceptionnelle représente un réel enjeu pour qu'un maximum de personnels puisse accéder à ce grade et, par conséquent, partir à la retraite avec une pension améliorée.

L'ajout des fonctions des directeurs adjoints régionaux et départementaux UNSS dans la liste des fonctions spécifiques à occuper pour accéder plus rapidement à la classe exceptionnelle est une bonne nouvelle pour les collègues occupant ces postes. Cependant, le SE-Unsa regrette vivement que le ministère n'ait pas fait bouger le curseur entre les deux viviers (80% / 20%) afin d'ouvrir l'accès à la classe exceptionnelle à un maximum de collègues et il continuera d'exiger l'élargissement aux fonctions de directeurs nationaux adjoints UNSS, de coordonnateurs de district UNSS et de responsables Usep.

Je vous remercie de votre attention.

Benoît HUBERT, Secrétaire général - S.N.E.P./ F.S.U.

On ne peut faire l'économie, à cette rentrée en assemblée générale du sport scolaire de second degré, d'évoquer en quelques mots le contexte dans lequel il se situe. Après le gel de la valeur du point d'indice, le jour de carence, le report d'une partie de PPCR, l'augmentation de la CSG non compensée entièrement ... et l'absence de dialogue social avec les organisations syndicales sur de très nombreux dossiers, les personnels et parmi eux les enseignants d'éducation physique et sportive, animateurs d'AS, sont pris entre plusieurs feux et les inquiétudes sont vives. D'un côté, les transformations voulues pour la Fonction publique va les impacter dans les modalités de déroulement de leur carrière, dans le

suivi de cette dernière, dans des recrutements qui risquent de s'amoinrir si l'on veut privilégier une voie de précarisation via la contractualisation, le recul des services publics... de l'autre, on légifère par des réformes technocratiques et structurelles une école dite de la confiance dont on voit quotidiennement par les différents témoignages qu'il est souhaité que les enseignants deviennent des applicateurs zélés en les privant de toute expression et regard critiques. Les pressions et menaces n'ont jamais été aussi fortes et importantes que ces derniers temps. A cela s'ajoutent bien évidemment les réformes en cours dans les lycées généraux, technologiques et professionnels, les réformes certificatives, les réformes des contenus dont nous avons déjà dit ici tout « le bien » qu'exprime la profession... Les prises de distance avec ce qui fonde le cœur du métier des enseignants d'EPS, c'est-à-dire les Activités Physiques Sportives et Artistiques, vont à rebours d'une longue histoire de la discipline et de la visée présidentielle pour une « nation de sportifs ». Comment donner l'envie et le goût d'une pratique physique quand l'école poursuit des objectifs généraux qui ne mettent pas au cœur et au centre lesdites pratiques ?

Le mouvement sportif l'a bien perçu au moment d'une grande mutation au sein du ministère des sports qui bouleverse les politiques publiques du sport dont le sport scolaire et l'EPS sont des maillons essentiels s'adressant à toute une génération. Le CNOSF l'a bien compris lorsque son président annonce en réunion publique que le rôle de l'école est d'instruire et que l'éducation par le sport c'est aux clubs sportifs de l'assurer... Alors qu'il faudrait construire des complémentarités, c'est la concurrence qui trouve ici un regain de vigueur.

L'ensemble de ces réformes risque d'avoir un impact conséquent à termes sur le sport scolaire et les enseignants en sont bien conscients.

Face à cela, les personnels se sont mobilisés les 9 et 18 mai derniers, ils se sont aussi mêlés à la manifestation contre le détachement des CTS le 9 mai parce qu'il ne faut pas oublier que nombre d'entraîneurs nationaux, celles et ceux qui ont des résultats internationaux remarquables ont été pour beaucoup enseignants d'EPS !

Sur le sport scolaire plus spécifiquement

L'augmentation de 10% du prix du contrat licence a certes permis d'équilibrer le budget mais elle n'a pas apporté d'air aux trésoreries des AS qui ont à faire face à toujours plus de dépenses notamment pour les transports. Les crédits d'animation sont en diminution dans les services régionaux (baisse moyenne de 20 000€) et nourrissent une certaine défiance envers l'UNSS dans l'incapacité qu'elle est à venir en aide aux AS pour organiser leurs pratiques quotidiennes et permettre les déplacements pour les rencontres inter-établissements.

Des forfaits AS réglementaires ont été refusés en 2017-2018 à Créteil, Paris, Toulouse, des craintes subsistent pour 2018-2019 à Aix, Nice, Toulouse ou encore Bordeaux...

Les mercredis après-midis qui sont utilisés pour les cours (30% dans les lycées et 42% dans les LP d'après les chiffres de l'an dernier) et qui risquent de l'être bien plus encore pour répondre aux contraintes d'emplois du temps rendus parfois impossibles avec la réforme des lycées.

Les grandes régions qui fusionnent les subventions des services régionaux UNSS comme à Aix/Nice ou Caen/Rouen avec des retombées inévitables sur les nouveaux équilibres à créer, voire même, par exemple, qui conduisent à une perte sèche de 100 000€ pour Aix/Nice.

L'ensemble de ces quelques éléments ne nous place pas dans une situation où nous pourrions regarder l'avenir avec sérénité.

S'agissant des cadres UNSS, nous sommes satisfaits d'avoir (enfin) été entendus pour la reconnaissance de la fonction d'adjoint dans les services départementaux et régionaux (cf. arrêté du 8 avril 2019) pour l'éligibilité à la classe exceptionnelle. Il s'agissait ici d'un principe d'équité compte tenu des missions dévolues aux uns et aux autres. Par contre, il est urgent de trouver les voies et moyens pour que les fonctions de directeurs/directrices nationaux adjoints soient reconnues et puissent ouvrir droit à l'accès au premier vivier de la classe exceptionnelle. On peut d'ailleurs s'interroger également sur l'éligibilité des fonctions de directeur FFSU qui, si on est logique avec la volonté du gouvernement de développer la pratique sportive du plus grand nombre, devrait reconnaître le rôle que joue le sport

universitaire à une période de la vie où c'est justement important de continuer à développer l'appétence aux pratiques sportives.

Sur le recrutement des cadres, le faible nombre de candidatures, particulièrement des Femmes, doit nous interroger. La charge de travail, l'insuffisance - voire l'absence - dans certains services, de personnels de droit privé ou d'adjoint, peut-être l'une des hypothèses. D'autres peuvent venir s'y ajouter : le niveau des indemnités accessoires, des conditions d'examen des candidatures différentes selon les académies et des retours tardifs des suites données.

Enfin, pour terminer ce rapide tour d'horizon, le sport scolaire connaît de nombreuses réussites et des taux de licencié-es exceptionnels grâce à l'investissement de l'ensemble des acteurs. Il faut que nous en ayons collectivement conscience à l'heure où se multiplient les attaques dans différents rapports. Le prochain à l'écriture au sein de la cour des comptes ne devrait malheureusement pas échapper à la règle... Les assertions et poncifs y seront nombreux (comme à l'habitude pourrait-on dire). Encore une fois, ce sera à nous de faire la démonstration et de faire la preuve qu'ils sont dans l'erreur.

Comme à l'habitude, je tiens à remercier l'ensemble de la structure pour la qualité du travail fourni (études et documents) pour la tenue des instances.

Merci de votre attention.

Alexandre GROSSE propose de procéder à l'approbation du procès-verbal de l'AG du 1^{er} juin 2018.

III) Approbation du PV de l'AG du 1er Juin 2018

Mélanie PELTIER, élue des AS, académie de Versailles :

Les élus des AS regrettent que l'intégralité de leurs interventions ne soit pas notée en l'état dans les procès-verbaux des instances alors qu'ils font l'effort de les remonter par écrit à la direction nationale. Ainsi, ils demandent que leurs propos soient corrigés et repris dans le document.

De plus, ils souhaitent que soit modifié :

P24 : l'intervention de Monsieur LECAMP ;

P29 : que soit rajouté dans le PV : « Les 15 élus des AS quittent la salle de réunion » ;

P30 : rajouter l'intégralité des questions diverses posées par les élus des AS ;

Vote du PV : 56 votants : 0 contre, 15 abstentions (élus des AS), 41 pour

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

IV) Présentation du rapport général 2017-2018

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS : explique qu'il s'agit pour elle d'un exercice compliqué car il s'agit de faire la présentation d'un exercice qu'elle n'a pas vécu. Il lui faut donc replonger une année en arrière pour évoquer ce rapport général.

La proposition faite pour les années à venir, pour essayer d'être un peu plus en phase, et de mieux articuler les moments vécus et la présentation du rapport général. Comme lors de la présentation de sa candidature au CA mais aussi lors des CA précédents, c'est avec beaucoup de plaisir et l'envie d'être toujours force de proposition pour le service public, que la directrice s'engage dans ses fonctions.

Ce sera avec une réel écoute et avec l'ensemble de l'équipe avec laquelle elle travaille, que la directrice essaiera de faire en sorte que le sport scolaire, magnifique outil, soit effectivement reconnu le plus tôt possible, puisse formaliser des actions déjà mises en œuvre dans tous les territoires, pour mieux rendre compte et pour rendre plus lisible le travail fait par tous au niveau du sport scolaire et de l'UNSS.

Les chiffres sont très intéressants. Dans un futur proche d'ailleurs sera réalisée une publication de « l'UNSS en chiffres et en images » qui, par les informations contenues, rendra compte au plus grand nombre des réalités du sport scolaire.

Elle souligne que c'est une vraie chance d'avoir autant d'élus de divers secteurs pour représenter le mouvement sportif dans une assemblée générale. Cela montre aussi tout l'impact et toute l'importance du sport scolaire. Il faut faire en sorte que l'UNSS puisse œuvrer pour essayer de continuer à faire vivre cette histoire qui existe depuis 1931. Il ne faut pas avoir peur des transformations.

Elle s'engage ainsi à une parfaite transparence dans les chiffres donnés et à une présentation sincère des remontées, sachant qu'il y a toujours une marge d'erreurs possible sur l'outil « Opuss ».

Le deuxième motif d'agir est l'engagement associatif qui est quelque chose qui, au regard de l'actualité, prend une place de plus en plus importante. Il est donc essentiel que le sport scolaire puisse contribuer à sa diffusion.

L'UNSS doit rendre compte de 4 missions essentielles du sport scolaire que sont la mission de développement sportif, éducative, sociétale et de santé publique.

Le rapport général reprend chaque année les références textuelles qui nous organisent. Il fait aussi état de nos instances et d'un mode de fonctionnement démocratique. La directrice déplore que les instances ne se déroulent pas comme il le faudrait. Cela fera d'ailleurs partie des axes de travail à mettre en œuvre l'année prochaine pour mieux comprendre les raisons pour lesquelles ces instances ne se tiennent pas, à raison de 2 instances sur chacun des niveaux. Elle fera donc en sorte d'accompagner ces territoires en difficultés.

L'UNSS est aussi un ensemble de ressources. Ce sont des cadres et des personnels qui sont à différents niveaux sur tous les territoires, mais aussi un certain nombre de personnels de droit privé qui permettent d'accompagner les directeurs dans les mises en œuvre des activités au quotidien et qui aident Madame DECRENISSE dans la remontée des informations au niveau de la comptabilité.

Les services civiques qui viennent dans nos services régionaux et départementaux sur des missions bien spécifiques, ne sont pas des agents de l'UNSS. Ce sont bien des personnels pour lesquels l'UNSS, véritable tremplin, a une obligation de formation pour leur permettre de s'engager dans un futur professionnel.

L'UNSS est aussi un outil qui a une réelle identité, connu et reconnu de tous. Alors que le premier PNDSS avait été écrit pour la période comprise entre 2016 et 2020, un certain nombre de services n'ont pu réaliser leurs PADSS ou leurs PDDSS que depuis quelques mois. Il y a donc nécessité, pour un travail de cette envergure, de donner du temps aux gens pour qu'ils puissent mieux s'approprier l'outil. Si tous les éléments de cette outil ne sont peut-être pas pris en considération, en revanche, la directrice a pu se rendre compte que les 3 fonctions que sont « Accessibilité, Innovation, Responsabilité » sont 3 mots connus de tous.

Il nous faut réfléchir tant au niveau national qu'aux niveaux des services pour avoir une vraie cohérence et considérer les actions réalisées comme des illustrations mettant en avant la variété des engagements du sport scolaire. Si la politique nationale permet la cohérence de l'ensemble des actions, il est tout à fait possible de voir une contextualisation de ces actions et donc une variété de les mises en œuvre sur les territoires.

L'UNSS a la volonté de mieux faire connaître le sport scolaire à travers les médias. Un bilan des actions - réseaux sociaux et de leurs impacts sur la visibilité de l'UNSS est aussi présenté. La JNSS est un

exemple précis qui rend compte de l'ensemble des éléments de communication réalisés. L'ensemble des communiqués de presse, réalisés sur des médias différents, montre que l'engagement pris par mon prédécesseur donne une forme de visibilité à l'UNSS qui doit être poursuivie, approfondie et diversifiée.

L'UNSS est une fédération sportive qui s'engage comme toutes les autres fédérations sportives pour accompagner les jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. A ce titre, une candidature est en cours autour des gymnasiades « School Summer Games » pour 2022. Le travail sera présenté au comité exécutif de l'ISF le 30 novembre, en même temps que la Russie, la Serbie et l'Azerbaïdjan. Ce sera une énorme activation de Paris 2024 pour les jeunes, par les jeunes, et dans le cadre scolaire.

V) Discussion

Florent KUNZELMANN, élu des AS, académie de Bordeaux :

Dans cette intention de refléter au plus près de ce qui se passe dans nos AS, le chapitre les concernant directement est à étoffer et à compléter.

Nous avons régulièrement demandé qu'il soit abordé différemment. Nous allons donc encore vous proposer des axes de réflexion et vous demander à l'avenir d'y inclure certaines données essentielles.

Si la Direction Nationale arrive à quantifier que 2% des licenciés ont participé à des CF, que font les 98% restants ? L'impression que les élèves font de moins en moins de rencontres est-elle une chimère ?

Comme le précisera, comme tous les ans, le commissaire aux comptes, il est difficile de caractériser ce qui se passe dans les districts qui restent, selon votre formule, "hors cadre".

Des questions sont à poser pour mieux caractériser le fonctionnement des AS comme :

- quel fonctionnement financier ?
- la mutualisation des dépenses, des bus est-elle majoritaire ?
- combien de journées de rencontres sont proposées ?

Des données essentielles seraient à suivre annuellement pour aborder la réalité financière de ce chapitre de la vie des AS :

- coût moyen de la licence ;
- coût moyen du contrat pour une AS ;
- coût moyen d'une AS pour se déplacer (chiffre en augmentation qui était de 1400 euros l'an passé).

Nathalie COSTANTINI souhaite faire le point sur le coût de la licence notamment. La moyenne est en effet toujours quelque chose qui déforme les réalités.

Sur la question des transports, un travail a été entrepris car il existe des AS avec un coût de plus de 7.000 euros par exemple.

Coralie RUDOLF, élue des AS, académie de Strasbourg : Dans les statuts de l'UNSS, il est stipulé que les conseils régionaux et départementaux UNSS se réunissent 2 fois par an. A la lecture du rapport général (p. 10 à 12), nous constatons une fois encore que dans de nombreuses académies, l'ensemble de ces conseils n'ont pas été tenus.

De plus, les pourcentages en bas de la page 12 sont incompréhensibles en raison d'éléments manquants. Le tableau présenté lors du CA de décembre 2018 était tout à fait convenable. Pourquoi n'a-t-il pas été repris dans le rapport général ?

Nous demandons à nouveau à ce que le Ministère de l'Éducation nationale et la Direction Nationale de l'UNSS rappellent à leurs services décentralisés l'obligation réglementaire et la nécessité de la tenue de ces instances.

Quelle action comptez-vous mener pour vous en assurer ?

Ces réunions doivent d'autant plus avoir lieu que de nouvelles élections se tiendront au sein des AS durant la prochaine année scolaire pour renouveler les élus qui siégeront dans les instances représentantes de l'UNSS.

Nathalie COSTANTINI : La non mise en place de ces instances résultent parfois de l'incompréhension sur le rôle des instances. Un accompagnement en proximité et donc un travail avec les directeurs nationaux adjoints selon leurs académies de référence se fera sur un suivi au plus près. L'UNSS ne sera pas sur un contrôle. Ces instances sont importantes car il y a des questions au niveau national qui n'ont de réponse qu'au niveau local. Par ailleurs, il faut vraiment que la représentation au niveau national permette une retransmission des propos au niveau des territoires. Ainsi, une réflexion thématique à tous les niveaux de ces instances accompagnera bien la politique nationale et conduira peut-être à de nouvelles propositions.

Emmanuel LESNE, élu des AS, académie de Rennes :

En tant qu'élus des AS nous sommes interpellés par des collègues sur la façon dont se prennent les décisions sur les différents règlements des activités qui donnent lieu à des rencontres inter AS.

En effet, si les statuts prévoient la réunion de Commission Mixtes à différents niveaux (départemental, académique et national), nous constatons que les fonctionnements sont très variables d'un territoire à l'autre et d'une activité à une autre.

Dans certains départements il n'existe pas de réunion bilan ou préparatoire pour les activités proposées. Comment dans ce cas est-il possible de faire émerger les adaptations réglementaires départementales (CMD) ? Comment les faire remonter aux CMR ?

Dans une autre mesure, il semble que l'organisation de ces différentes commissions ne donne pas entière satisfaction. Souvent les collègues animateurs d'AS ont le sentiment que les décisions prises au niveau de la CMN ne sont pas en adéquation avec les réalités du terrain. Le fonctionnement est descendant, quand les collègues attendraient plutôt que les remarques et propositions faites sur le terrain soient remontées et prises en compte dans les différents niveaux de décisions.

Il nous semble important, dans la mesure où cela est possible, que les membres constituant les CMR et CMN soient renouvelés comme le prévoient nos statuts, afin d'assurer une ouverture et une diversité des approches.

D'ailleurs il serait intéressant que dans le rapport général, on fasse mention de ces différentes commissions.

Nathalie COSTANTINI : Les CMN sont aussi des lieux de réflexions et de prises de décisions. Elles sont constituées de personnes expertes proposées par les ministères de l'Éducation nationale et des sports. A chaque fois que l'on peut récupérer des informations de terrain, cela permet de mieux expliquer la politique mise en œuvre. Le travail fait au niveau des CMN est très important. Il serait peut-être important de faire apparaître dans le règlement général les éléments discutés et novateurs dans les propositions des CMN.

Christian AUDEGUY, Bureau des actions éducatives, culturelles et sportives, DGESCO :

2019/20 sera une année électorale au niveau du renouvellement de ses instances. Une circulaire paraîtra au plus tard en juillet prochain. Ces élections très complexes se déroulent sur toute l'année. Une annexe permettra de voir les différentes phases de ces élections. Il y a 4 ans, un certain nombre d'irrégularités avaient été mentionnées. Après un préambule et un grand chapitre, seront reprises les conditions pour pouvoir candidater avec des références précises.

INTERVENTIONS DU SNEP-FSU SUR LE RAPPORT GENERAL

Marc LEGEIN, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.

Les équipements sportifs

Nous souhaitons faire un point sur l'accès aux équipements sportifs. Des questions ont été posées à l'AG 2018 sur le fait que certaines communes exigent une rémunération pour les manifestations UNSS. Vous nous aviez dit que c'était également une préoccupation de la direction nationale et des équipes des services UNSS. Les difficultés rencontrées et identifiées sont-elles en voie de résolution ? Il nous semble que c'est un sujet important qui doit faire partie des débats dans les CDUNSS et dans les CRUNSS, notamment parce que les représentants des conseils régionaux et départementaux y sont présents. L'UNSS et les établissements ne peuvent pas rester seuls sur ce sujet. Les Départements et les Régions doivent aider les AS et les services UNSS pour faire intégrer les besoins du sport scolaire (entraînements et compétitions) dans les conventions d'utilisation des équipements sportifs dont les propriétaires sont à plus de 80% les communes et groupements de communes.

Nous demandons à la DGESCO de s'assurer lors de la réunion de préparation de rentrée des Recteurs de rappeler l'importance des deux instances annuelles (les 2 CDUNSS et les 2 CRUNSS) dans lesquelles la question de l'accès aux équipements doit être intégrée. Et pour revenir sur deux points du propos liminaire de Benoit HUBERT, l'impériosité de libérer les mercredi après-midis, surtout avec les alertes de nos collègues sur l'augmentation du nombre d'EPLÉ qui annoncent déjà « confisquer » les mercredis après-midis pour mettre en place la réforme des lycées, et d'attribuer les 3h d'AS à tous les enseignants d'EPS.

Sur les mercredis après-midis, nous insistons sur le fait que nous ne disposons pas des données que nous avions auparavant dans « l'UNSS en chiffres », données qui peuvent expliquer en partie les taux de pénétration plus faibles en lycées et LP que pour les collèges.

A propos des licenciés

Le nombre de licenciés mais aussi le taux de pénétration augmente dans tous les types d'établissement, ce constat nous permet de dire que le sport scolaire se développe partout sans exception. Nous tenons à rappeler ici que ces résultats sont l'illustration d'un intérêt certain des jeunes pour la pratique sportive et artistique et la prise de responsabilités autour de projets sportifs (les jeunes officiels dans leur ensemble). Nous n'avons pas à rougir, loin de là, des 23,74% de licenciés qui s'engagent dans des pratiques volontaires. Et nous contestons les conclusions de certains rapports passés (rapports parlementaires, Inspection Générale, cour des comptes) ou celles qui pourraient advenir prochainement, qui laissent entendre que ce taux de participation serait faible. Quelle autre organisation, association, fédération, qu'elles soient sportives ou non d'ailleurs, enregistre un tel taux de volontaires ? Nous tenons à mettre en avant cette réussite enregistrée par le sport scolaire que bien d'autres nous envient. Car bien que nous puissions toujours « mieux faire », il ne faudrait pas minorer et encore moins dénigrer le travail de tous les acteurs et l'investissement financier du service public du sport scolaire qui porte ses fruits quoique certains veuillent bien en dire !

LE PNDSS

Ses 3 axes et ses objectifs sont évoqués à divers endroits du rapport général. Le « PNDSS Horizon 2020 » arrive bientôt à son terme et 4 enquêtes viennent d'être envoyées afin de recueillir l'avis des enseignants d'EPS, des présidents d'AS, des élèves et des parents pour participer à la construction du prochain plan 2020-2024. Nous saluons la méthode, mais nous sommes un peu inquiets quant aux résultats de cette consultation. En effet la période choisie (du 9 au 28 mai 2019) n'est pas la plus opportune et elle est bien trop courte. L'UNSS a « oublié » la réalité de la vie dans les établissements à cette période de l'année. Nous sommes tous pris dans l'accélération de fin d'année : évaluations, conseils de classe, orientation, livret scolaire, préparation de rentrée, réformes lycées à mettre en place etc... les élèves et les parents sont également pris et impliqués dans ce même tourbillon.

C'est dommage que le comité de pilotage du PNDSS n'ait pas été réuni une dernière fois pour discuter des derniers ajustements et qu'il n'ait pas été consulté pour la date d'envoi des questionnaires. Espérons que vous recevrez un nombre d'enquêtes suffisant.

Nathalie COSTANTINI :

Cette enquête a donné pour l'instant un nombre important de réponses. Elle se dit en revanche un peu inquiète sur le nombre de réponses des personnels de direction qui a chuté de manière importante. Elle souligne que le pourcentage des personnes ayant répondu le plus, que ce soit pour les élèves, les parents, sont celles n'étant pas licenciées ou n'ayant pas leurs enfants licenciés. Or, il est intéressant de constater que ces personnes-là ont souhaité répondre. Cela va permettre à l'UNSS d'avoir une vision assez précise sur les raisons des non-inscriptions, de certains parents à confier leurs enfants au sport scolaire. Pour le prochain PNDSS, il y aura donc des régulations qui seront apportées. Un temps supplémentaire sera donné pour renseigner l'enquête afin d'avoir des résultats significatifs.

Bruno CREMONESI, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U. :

Les Sections Sportives Scolaires (SSS) :

D'après les chiffres indiqués dans le rapport, on relève 40% de SSS supplémentaires. Le nombre d'élèves et particulièrement de filles connaît une augmentation (+9,81% au total ; + 13,83% pour les filles). Nous nous félicitons que les dispositifs des sections sportives accordent plus de place aux filles c'est un point sur lequel nous étions particulièrement attentifs.

Ces résultats, très surprenants, sont difficilement comparables avec les années précédentes puisque qu'ils proviennent de la mise à jour d'un nouveau fichier transmis par la DGESCO.

Cette augmentation du nombre de sections sportives va nécessairement amplifier le problème des compétitions que vous connaissez déjà : Equipes où les jeunes s'entraînent dans des dispositifs proches des SSS mais qui ne sont pas reconnus comme tels, ce qui leur permet de rester en « championnat établissement », les sections sportives qui sont des pré-pôles déguisés, voir des « pré-centres de formation » parfois très fortement soutenues par les fédérations, les ligues ou des clubs et qui vont jouer contre des sections sportives qui ne recrutent que sur un établissement, etc.

Certains élèves inscrits en section sportive ne participent même pas aux compétitions du sport scolaire. Ils passent à côté d'un moment de partage et d'expression de leur compétence qui peut être important dans le parcours scolaire et sportif d'un jeune.

Les situations conflictuelles que génèrent ces situations ne manquent pas d'animer les championnats de France.

Nous demandons l'ouverture d'un chantier sur les SSS pour travailler toutes ces questions. Ce serait l'occasion aussi de rediscuter des règlements et fiches sport qui doivent mieux prendre en compte le sport de TOUS les scolaires. Nous demandons également d'être destinataire du nouveau fichier SSS de la DGESCO afin que nous puissions comparer ces données avec les situations réelles dans les académies.

Philippe DEKEYSER, Directeur des Sports : Les fiches « sport » ont été harmonisées. Les athlètes sur listes ministérielles sont interdits dans tous les sports. Chaque fédération donne à l'UNSS une liste d'athlètes « grillés ». L'UNSS a déjà pris des dispositions pour des centres d'entraînements régionaux que l'on considère comme sections sportives alors qu'elles n'ont pas de statut juridique et qu'elles pourraient jouer en établissements. On a aussi la règle des 2 années de participation de bons résultats qui les obligent à aller en excellence. Toutes les listes sont sur Opuss à disposition du public.

Les Jeunes Officiels/elles :

La formation des Jeunes officiels est fortement mise en avant dans le rapport. Elle participe d'ailleurs au bon fonctionnement de notre propre association (nos compétitions, nos organisations, nos reportages, nos 1ers secours, etc.). Nous pouvons d'ailleurs souligner les efforts, l'implication et le professionnalisme de nos collègues et des cadres UNSS au travers des réussites obtenues en ce domaine. Parce que nous voulons tous bien faire et remplir nos missions ou faciliter les « passerelles », et sans en rabattre sur nos ambitions, nous devons rester humbles. Nous ne pouvons pas tout faire. Nous suggérons par exemple de revisiter toutes les conventions entre l'UNSS et les fédérations sportives, et elles sont nombreuses, pour que les passerelles et équivalences des jeunes officiels soient systématiquement incluses.

Les jeunes officielles Filles : Nous voulons faire quelques précisions : Les filles sont très impliquées dans les fonctions JO, il faut regarder les chiffres par sexe et pas seulement au regard de l'ensemble. En effet, si en volume elles sont moins nombreuses, en représentation par rapport au nombre de licenciés par sexe, elles le sont plus. Parmi les filles 23,75% sont JO, tandis que les Garçons sont 22,92%. Si nous disposons des données pour les différents groupes de jeunes officiels, nous n'avons pas celles concernant les jeunes dirigeants. Serait-il possible de les avoir dans le prochain rapport ?

Nathalie GRAND, Directrice nationale adjointe :

Les passerelles pour les fédérations existent pour les jeunes arbitres, les jeunes coaches. Ce sont les jeunes coaches aussi qui vont prendre une place importante dans les équivalences pour arriver au sein de chacune des fédérations.

Nathalie COSTANTINI : L'UNSS s'est engagée sur un travail avec le mouvement sportif mettant en avant la notion de passerelle et de parcours, pour mieux travailler entre monde scolaire et monde fédéral, pour mieux construire tous ensemble le parcours sportif du jeune avec l'idée d'avoir un état de passeport lui permettant de rendre compte de tout ce qu'il a pu faire en lien avec la pratique sportive, que ce soit comme sportif ou comme jeune officiel.

Il faut que cela soit quelque chose qui lui permette également de valider ses compétences acquises en terme de savoir-être et de clairement les identifier et les authentifier pour que l'UNSS puisse continuer son travail avec l'Inspection Générale.

Eric OLIVERO, élu des AS, académie de Versailles :

Nous étions intervenus lors de l'AG du 1er juin 2018 pour signaler la disparition dans le chapitre sur les AS des points explicitant les rôles et les fonctions des animateurs d'AS, des secrétaires d'AS et des trésoriers et vous nous aviez alors répondu que c'était un oubli, non volontaire. Comment alors interpréter cette année encore dans le rapport 2017/2018 l'absence une nouvelle fois, dans le chapitre « Les Associations sportives » (page 32, 33, 34 et 35) de présentation des rôles et des fonctions des animateurs d'AS, des secrétaires d'AS et des trésoriers ?

VI) Approbation du rapport général 2017/2018

Alexandre GROSSE procède au vote du rapport général de l'UNSS 2017/18 :

Contre : 0

Abstentions : 15 (élus des AS)

Pour : 41 (56 votants)

Le rapport général est approuvé.

VII) Présentation du compte-rendu financier 2018

Emma DECRENISSE, Secrétaire générale, met en avant un budget négatif de 125.679€, qui, au vu des résultats passés, n'est pas dramatique.

La part du CNDS a diminué, celle des conseils généraux est tout à fait à l'équilibre, pas de grosse baisse d'une manière générale.

Les crédits d'animation sont répartis comme suit : 70% pour l'animation globale avec l'ensemble des critères permettant la répartition sur l'ensemble des services régionaux, les 30% restants allant sur les 7 thématiques transversales que sont les filles, le handicap, l'international, la santé, l'environnement durable, la formation des élèves et la politique de la ville.

VIII) Rapport du commissaire aux comptes et discussion

Jean-Philippe HOREN :

Les districts ne sont toujours pas intégrés.

L'exercice 2018 représente 0,6% de l'ensemble des produits.

Le déséquilibre 2018 est minime.

Nathalie COSTANTINI compte sur chacun des membres pour faire en sorte que, dans les instances départementales et régionales, le retour des comptes de districts apparaisse. Il faut pouvoir récupérer les éléments financiers au niveau des districts, à partir du moment où il y a un compte unique de l'association car sinon l'UNSS sera toujours en décalage entre ce qui est annoncé et ce que l'UNSS récupère comme informations financières, ce qui est inacceptable. Si l'UNSS n'y arrive pas, il n'y aura plus de financement qui descendra jusqu'au district. Pour ce qui concerne les financements, il est essentiel que la question des financements donnés aux districts soit transparente et puisse remonter comme une information dans les comptes des départements.

Emma DECRENISSE : Dans certaines académies, les districts sont directement gérés par les services départementaux. Sur ce modèle-là, l'UNSS envisage effectivement d'arrêter la remontée des informations. A ce jour, elle souligne qu'elle n'a reçu qu'une trentaine de remontées alors que l'UNSS compte 101 départements. Rendre compte de ce qui est fait au niveau des districts, est essentiel pour avoir des facturations jusqu'aux districts. A partir du moment où il y aura une remontée des districts au niveau des instances départementales, cela apparaîtra dans les budgets remontés au niveau départemental. Il faut que le budget puisse inclure ce qui a été donné aux districts et qui nécessite un retour sur information.

Pierre HONNORE, élu des AS académie de Nice

Les Elus des A.S se félicitent de constater une légère augmentation des subventions accordées par le Ministère de l'éducation nationale, par le Ministère des sports, et par les Collectivités territoriales accordées à l'UNSS.

Cependant, il nous semble inquiétant de voir la baisse sérieuse des aides provenant du CNDS et des partenaires privées pour notre fédération. Ceci montre les difficultés pour l'UNSS à pérenniser ces subventions.

Nous constatons par ailleurs un décalage entre le budget prévisionnel et celui réalisé, particulièrement en ce qui concerne le chapitre « animations sportives et compétitions » et surtout pour le Chapitre « Communication ».

Pour le chapitre « Animations sportives et compétitions » :

En analysant les dépenses selon le niveau de compétition, on peut s'apercevoir que plus on s'éloigne de la pratique locale, plus les dépassements des budgets sont importants. La gestion des budgets est mieux maîtrisée pour les compétitions de district, interdistrict, département, ou Académique, qui sont pourtant très nombreuses et multiformes.

Pour le chapitre « Communication », nous dénonçons depuis plusieurs années son augmentation incessante. Pour l'année 2018, nous ne pouvons accepter une telle explosion du budget, en décalage flagrant avec les prévisions annoncées alors que le Directeur National, lors de l'Assemblée Générale précédente « appelait à une nécessaire vigilance pour 2018 ».

C'est pour ces raisons que les élus des AS s'abstiendront lors du vote sur les réalisations budgétaires 2018.

Denis LECAMP, élu des AS, académie de Poitiers :

Analyser le rapport d'un spécialiste de la comptabilité est forcément une chose ardue pour un enseignant d'EPS.

Cependant, notre rôle est de prendre en compte tous les documents pour bien comprendre le fonctionnement de notre fédération.

Plusieurs formes de lecture sont possibles.

La première, linéaire, permet de voir de grosses économies sur l'achat de marchandises et nous pouvons nous en féliciter. Cependant, des questions apparaissent aussi :

- à quoi correspond l'augmentation, à l'actif, au chapitre « concession brevet, droit similaire », en multipliant par 11 le bilan 2018 par rapport à 2017 ?

Réponse : L'augmentation du chapitre « Concessions brevet, droit similaire » correspond au nouvel OPUSS qui a été acheté en 2018 et qui sera amorti les prochaines années.

Ou alors,

- comment expliquer, dans les produits d'exploitation, la baisse de 17% entre 2018 et 2017 sur les recettes liées aux licences ?

Réponse : La baisse de 17% des produits d'exploitation sur les recettes liées aux licences ne peut vous être expliquée immédiatement. Nous vous enverrons la réponse.

La seconde lecture est celle croisée entre les différentes informations disponibles dans ce document.

D'autres questions apparaissent :

- comment expliquer la dotation exceptionnelle aux « amortissements et provisions » de 129 340 € qui creuse le résultat négatif qui atteint 225 680 € ?

Réponse : La dotation exceptionnelle aux « amortissements et provisions » correspond à un litige sur prestataire communication, un litige prud'hommes et aux retraites des personnels de droit privé.

Je vous remercie de votre attention et des réponses fournies à chacune de nos questions.

INTERVENTIONS SNEP-FSU SUR LES REALISATIONS BUDGETAIRES

Nathalie FRANCOIS, Secrétaire nationale :

En préambule, nous tenons à rappeler que nous étions opposés à l'augmentation de 10% du contrat licences et que, puisque l'AG avait voté cette augmentation, nous espérions voir des retombées en direction des AS par un meilleur taux de remboursement. Or tel n'est pas le cas bien au contraire.

Les familles et les AS sont les 1^{ers} financeurs de l'UNSS. Elles ont apporté 456 000€ supplémentaires au budget 2018, soit deux fois plus que le résultat déficitaire de l'exercice !

Nous avons émis le souhait au CA de décembre dernier, que les reliquats éventuels de l'exercice 2018 aillent vers les crédits d'animation, comme c'était le cas depuis plusieurs années. Force est de constater que cela a été rendu impossible, notamment parce que certains chapitres budgétaires ont, quant à eux, largement dépassé le prévisionnel.

Nous comprenons que l'UNSS ait des charges incompressibles et des engagements à tenir envers ses partenaires et financeurs, mais l'engagement auprès du plus grand nombre des licenciés et de leurs familles serait-il moins impérieux à respecter ?

En effet les crédits d'animation ont été amputés de 151 000€ par rapport au prévisionnel. Pour mémoire, dans les réalisations budgétaires des trois dernières années, ils ont été abondés de 470 000€

en 2015, 740 000€ en 2016, et 690 000€ en 2017 ! On se trouve ainsi face à des arbitrages budgétaires à l'opposé de ceux menés précédemment.

Nous avons néanmoins relevé des points positifs dans cet exercice :

- d'abord, le soutien indéfectible du ministère des sports - avec 170 000€ supplémentaire/au budget prévisionnel -, également celui des conseils départementaux - avec 464 000€ de plus - et enfin celui des conseils régionaux qui ont respecté leurs engagements.

A noter aussi, l'effort de la structure pour maîtriser les dépenses de fonctionnement, notamment au niveau national.

Mais nous retenons essentiellement le dépassement excessif du chapitre « communication et promotion » (+ 324 000€ par rapport au prévisionnel, soit près de 61%). Nous avons, avec une grande majorité de nos collègues, le sentiment que l'UNSS est entrée dans un cercle infernal : organiser des événements toujours plus grands, plus coûteux ; recourir à des prestataires plus nombreux ; rémunérer des personnalités – *les ambassadeurs* - ; engager des campagnes de « comm » dont nous avons déjà dénoncé les dérives (vidéo Will soleil, les 5 bonnes raisons, etc..). Heureusement le budget 2019 laisse augurer un retour à une « comm » moins « tape à l'œil ». Il était temps ! Même si nous avons eu des éléments d'information pour confirmer cette tendance et une volonté de vigilance.

A propos des crédits d'animation :

Ils sont en-deçà du prévisionnel 2018 (moins 151 000€), et en en deçà même des réalisations budgétaires 2015, 2016 et 2017, alors que nous avons toujours plus de licenciés !

Les crédits d'animations des compétitions départementales et régionales sont les grands perdants par rapport au prévisionnel (moins 671 000€) et là encore ils sont inférieurs aux réalisations budgétaires 2015, 2016 et 2017. Dans le même temps, les autres niveaux de compétition continuent de voir leurs crédits augmenter et plus encore ceux des manifestations promotionnelles. Ces manifestations sont certes des « moteurs » mais elles ne garantissent nullement la pérennité de l'engagement régulier des jeunes dans la durée qui doit rester un enjeu fort de l'UNSS. Nous attirons d'ailleurs votre attention sur le fait que certaines AS se tournent largement vers les activités promotionnelles - *parce qu'elles sont prises en charge financièrement dans leur quasi-totalité par les services déconcentrés UNSS* - et qu'elles se détournent progressivement des rencontres et championnats dits « classiques ».

Alexandre GROSSE salue les efforts du fonctionnement local de l'UNSS. La situation est tout sauf préoccupante.

IX) Approbation des états financiers 2018

Monsieur GROSSE propose de procéder au vote de l'exercice financier 2018 :

Contre : 0

Abstentions : 20 (élus des AS + SNEP-FSU)

Pour : 36 (56 votants)

Le compte financier 2018 est approuvé.

X) Présentation du budget 2019 et discussion

Emma DECRENISSE, Secrétaire générale : Les personnels de droit privé ont été intégrés cette année, raison pour laquelle, dans les charges, les salaires sont particulièrement élevés.

Le chapitre animation sportive subit une forte hausse liée à l'augmentation du nombre de manifestations exceptionnelles.

Eric OLIVERO, élu des AS, académie de Versailles :

Alors que nous intervenons en faveur des jeunes officiels lors de chaque AG, la part budgétaire allouée à la formation des JO (180.000 euros) n'augmente toujours pas dans le prévisionnel 2019 malgré, une fois encore, un nombre de formations JO et un nombre de JO certifiés (+24533) en constante augmentation. Dans le « réalisé » 2018 une fois encore, la totalité des 180.000 euros n'a pas été utilisée (168 472 euros).

Le rapport général le rappelle et nous souscrivons entièrement à ces choix :

« La formation des Jeunes officiels prend une place prépondérante au sein de la politique nationale, c'est un acte prioritaire impulsé et soutenu par les dispositions ministérielles relatives à la mobilisation de l'école pour les valeurs de la république et formulé comme prioritaire par le CA de l'UNSS ».

Mais dans le même temps la part allouée à la formation d'un élève jeune officiel ne s'élève dans la budgétisation nationale qu'à 61 centimes d'euros par élève (168472 euros pour 274976 jeunes officiels comptabilisés en 2018).

Souhaiter la généralisation des commissions régionales de JO sur tout le territoire, améliorer le contenu des formations jeunes coaches, et poursuivre le développement des jeunes reporters, jeunes secouristes, jeunes dirigeants ne pourra pas se concrétiser sans moyen supplémentaire.

Une augmentation permettant d'améliorer la quantité et la qualité de ces journées de formation et ainsi mieux former et récompenser nos élèves investis dans ce chapitre « Vers une génération responsable » est donc pour nous une évidence.

Ne pourrions-nous pas envisager par conséquent dans le budget prévisionnel 2019, une augmentation sur la ligne « Formation jeunes officiels ? »

Thomas MANTEAU, élu des AS académie de Nantes :

Nous rappelons que les AS viennent de subir à la rentrée 2018, une augmentation brutale de 10% du prix du contrat licence. On sait que cela a amené à moins de sortie au sein des AS et va amener à une augmentation de la cotisation pour les élèves, pour les familles.

En se faisant l'écho des AS, que nous représentons ici, nous demandons à nouveau la possibilité pour les AS de choisir un contrat à la licence individuelle ou d'un contrat collectif.

A cela s'ajoute des informations inquiétantes qui ont des répercussions sur les AS, à savoir :

1) Une baisse significative des subventions des collectivités territoriales. Par exemple : dans la région PACA, - 40 % de subvention du Conseil Régional et Normandie.

2) Il n'y a pas eu de reliquat financier cette année pour les crédits d'animation pour les services déconcentrés. Les services régionaux et départementaux auront donc moins de souplesse cette année.

3) Il y a une constante augmentation des frais de transport.

4) Il y a une incertitude sur le reversement des subventions du CNDS qui est devenu l'ANS.

Ainsi, nous avons décidé de nous abstenir sur le budget prévisionnel car il ne nous apparaît difficilement réalisable.

INTERVENTIONS SNEP-FSU SUR LE BUDGET PREVISIONNEL 2019

Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale :

Concernant les recettes :

Avec l'augmentation de 10% l'an dernier, les licences apportent 570 000€ de plus qu'en 2018. Elles représentent 38% des recettes (35,75% en 2018). Nous espérons bien qu'en 2019, les 22 890 000€ budgétés pour les crédits d'animation le seront effectivement et plus particulièrement les 20,5M€ pour l'animation sportive jusqu'au niveau régional !

Les subventions du Ministère des Sports et du CNDS nous paraissent ambitieuses compte tenu des évolutions actuelles (création de l'Agence et transformation du CNDS). Nous émettons également des réserves sur la subvention des conseils départementaux qui continuent, malgré le contexte général d'austérité, à soutenir fortement et régulièrement le sport scolaire. Mais le pourront-ils encore ?

A propos de la subvention du MEN : Nous continuons à contester la globalisation des subventions « fonctionnement » et « salaires des fonctionnaires détachés » car à compter de 2019, nous n'aurons plus aucune lisibilité sur le volume suffisant (ou insuffisant d'ailleurs) pour les salaires et indemnités

des cadres. Avec une estimation de l'UNSS l'an dernier à 1 030 000€ (pour le SNEP –FSU c'était d'ailleurs 1 056 000€) et un réalisé à 1 072 000€ en 2018, vous ne serez pas étonnés que nous soyons une nouvelle fois en désaccord avec le fait d'être obligé d'aller puiser ailleurs pour que nos collègues soient rémunérés et que les cotisations sociales soient versées. Pourquoi ne pas en finir une bonne fois pour toutes et les réintégrer au sein de l'Education nationale comme le sont tous les autres cadres de la structure ?

Quant à la subvention « fonctionnement » à proprement parler du MEN :

- comment peut-elle rester la même depuis 2016 (2,7M€) alors que le coût des transports, le nombre de licenciés et le nombre de rencontres - *qu'elles soient promotionnelles ou qualificatives* - ne cessent d'augmenter ?
- comment les discussions avec le ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour qu'il accorde également une subvention à l'UNSS ne sont-elles toujours pas engagées alors que plus de 20 000 jeunes relevant de l'enseignement agricoles sont licenciés ?

L'apport des familles et des AS, au travers des licences, sera encore plus important en 2019, il aurait été normal à notre sens que le MEN fasse, lui aussi, un pas de plus !

Concernant les charges budgétées sur un plan général :

Le montant global reste quasi identique avec cependant des différences notables dans certains chapitres si on compare avec les réalisations budgétaires 2018.

Nous nous félicitons d'un retour à l'augmentation des crédits d'animation, même si la part qu'ils représentent dans les dépenses (67%) est en baisse par rapport aux dépenses prévisionnelles 2018 (69,1%).

Quelques chapitres en détail :

Nous notons l'effort de maîtrise du chapitre « Fonctionnement », mais cela sera-t-il « tenable » ? Nous espérons que, dans le prochain bilan, nous n'aurons pas à déplorer des dépassements qui ne seraient que la conséquence d'une « bienveillance d'affichage » à l'égard des crédits d'animation....

Chapitre « communication et promotion » : c'est là le chapitre dont l'évolution est la plus « spectaculaire » ! On passe d'un prévisionnel 2018 de 533 000€ - *largement sous-estimé puisque 857 000€ ont été dépensés en 2018* - à un prévisionnel de 225 000€. Nous avons bien compris lors de votre présentation qu'une grande partie de ce budget sera redirigé vers les crédits d'animation, notamment la ligne budgétaire « manifestations promotionnelles ».

De fait, les manifestations promotionnelles (550 000€) vont faire un bond extraordinaire/au réalisé (+ 251 000€ c'est-à-dire 84% d'augmentation). L'intégration d'une part de la « comm » directement en lien avec chacun de ces événements nous semble effectivement plus adéquate. Nous insistons néanmoins pour que cette part de « comm » ne reprenne pas à l'identique les dépenses que nous avons dénoncées précédemment (rémunération de prestataires, etc.).

Nous actons positivement la volonté d'augmenter les crédits d'animation jusqu'au niveau régional parce qu'ils sont destinés directement au plus grand nombre, ce qui renouerait avec les exercices budgétaires précédents.

Elisabeth ALLAIN-MORENO, Déléguée Nationale EPS pour le SE-Unsa

Réalisé 2018 et partenaires :

Malgré des efforts notables de l'UNSS en matière de réduction des coûts de fonctionnement, il y aura un seuil des dépenses en-deçà duquel il ne sera pas possible de descendre, de la même façon que les subventions ministérielles comme des collectivités territoriales ne sont lucidement pas extensibles. On le voit avec le réalisé 2018 qui passe en négatif, la variable des partenaires joue un rôle important et déterminant.

Aussi, des pistes de nouveaux partenaires sont-elles déjà envisagées ? Potentiellement envisageables ?

Dans le cadre de Paris 2024 où l'UNSS joue un rôle majeur auprès des élèves, des sponsors ne seraient-ils pas possibles ? Avec l'appui du ministère des sports ?

Nathalie COSTANTINI :

Paris 2024 n'a pas encore de partenaires. Tokyo va peut-être générer de nouveaux partenariats. Il faut vraiment faire la différence entre les partenaires financiers et les partenaires qui amènent des équipements. Notre difficulté est d'aller chercher des aides, des partenariats pour assurer nos activités. Il faut pouvoir poursuivre les activités des jeunes. Notre système est complexe. On ne peut pas tout faire : à la fois les compétitions et les formations jeunes officiels, jeunes arbitres, jeunes coaches. Or, pour qu'il y ait des jeunes officiels, il faut qu'il y ait des compétitions. Le sujet majeur sur lequel il nous faut travailler, est le ratio entre les différentes modalités de pratiques. L'UNSS doit aussi faire valoir les aspirations des jeunes sur un mode compétitif, il faut qu'ils puissent profiter de la dynamique du sport scolaire pour essayer d'aller sur un haut niveau de pratique. En revanche, il ne faut pas avoir une réflexion cloisonnée mais une réflexion systémique.

Nadine RICHARD, Sous-Directrice de l'Action Territoriale, du développement des pratiques sportives et de l'éthique du sport, représentant la Ministre des Sports :

Le ministère des sports a reconduit l'approche 2019 sur les actions mises en œuvre en 2018 avec une signature de convention d'objectifs.

En ce qui concerne les crédits alloués précédemment par le CNDS, les orientations politiques seront à affiner, mais permettront en tout état de cause de rester sur des augmentations très convaincantes, même avec la mise en place de l'agence nationale du sport.

Alexandre GROSSE : Si on neutralise les effets de transferts de directeurs régionaux, la subvention du ministère a augmenté en 2018. Un effort de 7% a même été fait hors masse salariale pour accompagner l'augmentation de 10%.

XI) Approbation du budget 2019

Contre : 0

Abstentions : 20 (élus des AS + SNEP-FSU)

Pour : 36

Le budget prévisionnel 2019 est adopté.

XII) Présentation du calendrier de l'année à venir et de l'UNSS en chiffres et en images

Nathalie COSTANTINI présente le calendrier de l'année à venir :

Un premier CA en novembre se réunira pour présenter le rapport général 2018/2019 et le programme d'actions prévisionnel 2019. Une AG suivra en décembre avec le rapport général 2018/2019, la présentation du programme d'actions 2019/2020 et celle du budget prévisionnel.

En mars, seront présentés les comptes consolidés de 2019 et les avancés du budget prévisionnel 2020. Enfin, en mai se déroulera une AG du budget consolidé 2019 avec le programme prévisionnel qui rendra compte de ce qui aura déjà été fait sur une partie de l'année et qui engagera le premier trimestre de l'année civile.

La directrice présente alors **l'UNSS en chiffres et en images**, document qui sera amené à évoluer. Il s'agit d'un document sur un certain nombre d'indicateurs qui n'auront de sens que sur plusieurs années.

Elle procède à un point sur la part des filles et des garçons scolarisés dans chacune des structures d'établissements (collèges, lycées et lycées professionnels). La part du public et du privé a aussi été mise en évidence. Elle fait observer que les 2 courbes filles et garçons gardent le même écart.

S'il faut créer un habitus de pratique, elle met en avant qu'un nombre très important encore de filles scolarisées ne sont pas licenciées. La même chose est observée pour les garçons mais la différence n'est pas aussi importante car la proportion des garçons et celle des filles dans le système scolaire n'est pas la même.

La répartition par types d'établissements a ensuite été mise en perspective avec les licenciés dans les collèges, les lycées et les lycées professionnels rapportés au nombre d'AS qu'il y a dans chacun de ces établissements. Il y a forcément moins de licenciés dans les LP que dans les lycées mais il y a aussi moins de LP qu'il n'y a de lycées.

Un point a été aussi fait sur l'éducation prioritaire avec la part d'AS en éducation ordinaire et la part des établissements en REP et en REP+ avec un petit pourcentage sur les lycées professionnels sachant que seuls 1097 collèges sont répertoriés en éducation prioritaire. Avec respectivement 21 et 29%, la proportion d'élèves licenciés en éducation ordinaire et la part d'élèves licenciés en éducation prioritaire n'est pas suffisamment importante.

Un accent a ensuite été mis sur les ressources du sport scolaire en personnes au regard du nombre d'AS, du nombre d'élèves par animateur dans chacune des structures en collèges, en lycées et en LP et le rapport hommes - femmes parmi les animateurs pour chacune des structures également. Le privé qui a été fait au global, a été inclus dans les hommes et les femmes ; force est de constater qu'il y a beaucoup moins de femmes dans la profession que d'hommes.

En lien avec des données de l'INSEE, la directrice présente alors la répartition du taux de pénétration dans les zones intermédiaires, urbaines et rurales qui sont relativement homogènes dans chaque région.

Au niveau de la fidélisation, l'UNSS est loin d'avoir créé un habitus de pratique, sauf si tous nos élèves vont en club, ce dont nous n'avons pas la certitude. Environ 81% de nos licenciés reconduisent leur licence sur 1 ou 2 ans, 57% des élèves ont une licence sur 1 an et 23% de ces 81% ont une licence sur 2 ans. Sur les 57%, 38% de collégiens et 19% de lycéens se licencient sur 1 année alors qu'environ 15% des collégiens et 5% des lycéens le font sur 2 ans. Ensuite, 3% des jeunes se licencient sur 2 années, à cheval sur le collège et le lycée. Sur les 1 200 000 licenciés, on compte beaucoup de nouveaux licenciés qui intègrent la structure mais qui ne restent pas forcément. Il nous faut donc réfléchir à de nouvelles modalités de pratique pour améliorer la fidélisation.

Concernant la répartition des sports par grande région, elle souligne que, qu'elles que soient les régions, il y a fort peu de différence entre elles sur les formes de pratique. Toutefois, le nombre d'animations n'est pas tout à fait exact car toutes les animations ne nous remontent pas du plus bas niveau du territoire (outil Opuss).

En collèges, lycées et LP, la directrice annonce que l'UNSS a un nombre de sports pratiqués par licencié qui n'est pas très important, même en collèges. Le nombre de pratiques n'est pas non plus totalement exact car un certain nombre de pratiques ne nous remontent pas non plus : en collèges, ce sont 5 pratiques en moyenne par licencié, en lycées pratiquement 3 pratiques par licencié. Contrairement aux idées reçues, il y a plus de pratiques en LP qu'il y a de pratiques en lycées.

Elle procède ensuite à un **zoom sur les championnats de France** avec 4537 équipes qualifiées qui correspondent à 2579 AS.

Dans les sections sportives, la part des filles représente respectivement 46 et 24% entre le « hors sports collectifs » et le « sports collectifs ».

En ce qui concerne les championnats de « sport partagé », il est vraiment très intéressant de les faire apparaître car ils représentent une vraie particularité de l'UNSS et du sport scolaire, et une innovation certaine.

Enfin, la « **génération responsable** » évolue avec un nombre de jeunes officiels toujours plus important. La parallèle entre les 2 courbes filles/garçons reste identique, même s'il n'y a pas le même nombre de filles par type de fonction par rapport aux garçons.

Quant aux certifications des jeunes officiels en fonction des différents rôles : arbitres, juges, dirigeants et organisateurs, il apparaît notamment chez les juges un nombre de filles plus important que chez les garçons.

Il faut savoir aussi que, dans la certification, la multi activité est aussi de mise avec à peu près 2 certifications différentes pour 1 jeune et avec un nombre de garçons plus important au niveau des districts.

Au niveau national comme académique, sur un nombre de certifications important, on note que la différence entre les filles et les garçons est moindre.

Thomas MANTEAU, élu des AS, académie de Nantes :

Nous percevons bien la focale mise sur les différences dans l'UNSS en chiffres entre les garçons et les filles. Nous voyons une différence entre les 700 000 garçons et les 500 000 filles environ et nous ne pouvons qu'espérer une plus grande égalité Nous ne pouvons que déplorer le harcèlement sur les filles, les inégalités, la violence symbolique sur les filles Et chacun doit trouver sa place

Mais tous ces éléments sont révélateurs de notre société et présents dans les autres fédérations, il y a une plus grande différence comme en football où la différence garçons/filles est bien plus importante qu'à l'UNSS. Nous ne devons pas nous tirer une balle dans le pied car à l'UNSS, nous avons déjà de bons résultats avec le 58% de garçons pour 42% de filles.

XIII) Questions diverses posées par les élus des AS, membres des comités directeurs des AS

Question n°1 : Denis LECAMP, élu des AS académie de Poitiers :

La question porte sur les modalités de recrutement des nouveaux cadres départementaux et régionaux.

Quel doit être la composition de la commission de recrutement ?

Quel sont les critères de recrutement ?

Qui sont les décideurs dans ces commissions ?

Maryline GENIEYS, Adjointe à la sous-directrice de la gestion des carrières, D.G.R.H. :

La DGRH va réfléchir encore à l'amélioration de la procédure de recrutement des directeurs régionaux et départementaux en fixant un calendrier mieux anticipé et plus détaillé. Le recrutement s'effectue sur profil spécifique. Les décisions après avis de l'UNSS nationale appartiennent aux recteurs et aux DASEN. Les recteurs comme les DASEN ont déjà recruté avec des entretiens sur des personnes qui ont candidaté et qui ont été retenues.

La directrice met en avant qu'une fiche de poste pour directeur régional a même été présentée aux recteurs en leur proposant un ensemble de fonctions sur lesquelles sont attendus les directeurs régionaux. Il s'avère que l'ensemble des propositions n'ont posé aucun problème au regard des propositions initiales réalisées. En revanche, la problématique reste lorsque des postes très complexes se libèrent en dehors du temps de la procédure.

Question n°2 : Loïc DAROUSSIN, élu des AS, académie de Lille :

A propos du Vote à Bulletin secret :

Lors de l'Assemblée Générale de l'année passée, les représentants du SNEP FSU avaient fait la demande que le vote du budget prévisionnel se fasse à bulletin secret.

Ce souhait avait été refusé alors que les statuts de l'UNSS le prévoient. Ce refus provocateur était apparu comme un déni de démocratie et avait poussé les élus des AS à quitter l'assemblée. Les statuts de l'UNSS Article II.1.11 expliquent pourtant que « les décisions sont adoptées par vote à bulletin secret lorsque cela s'avère nécessaire ».

Pouvons-nous avoir des explications sur ce refus, savoir dans quelles conditions la présidence de cette assemblée pourrait juger cela "nécessaire", et enfin, pourquoi dans une assemblée qui se dit démocratique, une demande d'un des membres peut être refusée ?

Réponse fournie par Monsieur GROSSE, représentant du Ministère de l'Éducation Nationale : « Le vote à bulletin secret est le fait de l'exception plutôt que la règle. Je n'ai jamais connu cela au sein de l'UNSS, quelqu'un a-t-il déjà connu cela ? »

Les Elus des AS répondent que oui, pour un vote sur le détachement des cadres en 2009.

A propos de l'organisation des votes en AG :

L'AG nationale se compose de 24 membres qui regroupent des membres désignés par le ministère de l'Éducation Nationale ou par les syndicats, fédération de parents ou collectivités, des membres élus et enfin des personnalités invitées à assister aux débats.

Seuls les 24 membres ont le droit de voter.

De manière à avoir une meilleure lisibilité sur les votes, nous souhaiterions que les votants soient identifiés avec un badge comportant son statut et qu'ils soient munis d'un carton de vote afin d'éviter toute confusion sur qui peut ou non voter lors de l'instance.

Question n°3 : Florent KUNZELMANN, élu des AS académie de Bordeaux :

Mise en place des secours et leur coût, quelle réglementation ? Intervention prof PSC1 ?

Même si la LC sécurité 2017/2018 est toujours en vigueur, la réponse de la direction nationale est floue en se réfugiant derrière les réglementations fédérales.

Question n°4 : Pierre HONNORE, élu des AS, académie de Nice :

La direction nationale a-t-elle eu connaissance de la remise en cause de nombreux forfaits d'AS au moment des DHG dans les académies d'Aix-Marseille (12 lycées) et de Nice (5 lycées) et ce en totale négation des textes réglementaires ?

Quand on connaît les difficultés déjà nombreuses que connaissent les AS de lycée, de telles attaques sont inadmissibles.

La direction nationale et le ministère de l'EN peuvent-ils sensibiliser les services rectoraux afin que ce type de politiques ne se réitèrent pas l'an prochain ?

Le représentant du Ministère de l'EN nous répond que la question a été réglée.

Mélanie PELTIER, élue des AS, académie de Versailles, répond que la question a été réglée grâce à la vigilance et à la réactivité de la profession et des représentants des personnels dans les CA et dans les instances (CTSD et CTA) mais que ce genre de procédés ne devraient plus se reproduire à l'avenir car le décret de mai 2014 est explicite et que chaque enseignant d'EPS doit avoir son forfait de 3h d'AS dans son service. Les forfaits d'AS ne doivent plus être des variables d'ajustement au manque de moyens affectés dans les DHG des établissements surtout en lycée.

Question n°5 : Françoise BARBAUD, élue des AS, académie de Paris :

A propos de l'Agence Nationale des Sports (nouveau CNDS) :

Les fédérations qui seront désormais les relais du ministère viennent tout juste de recevoir leurs notes d'orientation... Ce qui est donc certain, c'est que 1) la fin du CNDS annoncée récemment par l'état qui

était une source indispensable de financement pour les Associations Sportives et qui sera remplacé par l'agence du Sport va accentuer la mise en danger financière des AS scolaires.

Cette année semble être une année de « désordre » et fait inédit, l'accès aux télé services n'est toujours pas ouvert ni les dates d'ouverture connues, alors que les années antérieures la date butoir de dépôt des dossiers se situait au début du mois de mars. Cela signifie que les rares associations sportives scolaires qui obtiendront une subvention ne la percevront pas avant 2020. Certaines fédérations qui seront désormais les relais du ministère viennent tout juste de recevoir leurs notes d'orientation. Ces fédérations devaient décliner leur projet sportif fédéral (PSF) après l'appel à candidatures lancé en février 2019. L'UNSS s'était semble-t-il portée volontaire et n'a pas été retenue contrairement à l'USEP.

Peut-on avoir consultation de ce PSF ?

Peut-on connaître, si l'UNSS avait été retenue, quelle gestion, quels critères, étaient envisagés concernant la répartition de la subvention nationale au sein des Régions ?

Réponse de la direction nationale : l'UNSS n'a pas postulé pour entrer dans l'expérimentation de l'ANS et n'a pas d'informations par rapport aux futurs subventionnements des CNDS.

A propos des points accordés pour le baccalauréat :

La réforme des lycées fait disparaître la valorisation des JO Nationaux à l'option facultative EPS puisque celle-ci disparaît.

Quel a été le positionnement de l'UNSS et ses actions éventuelles à destination de l'Inspection Générale EPS et du Ministère de l'Education Nationale ?

Réponse de l'Inspection Générale : Ces points disparaissent mais l'investissement dans le cadre de l'AS devrait être valorisé dans les points attribués dans Parcoursup et en particulier, dans les affectations en STAPS.

XIV) Clôture par Alexandre Grosse